

# Bachelier : sage-femme

<b>HELHa Gilly</b> Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : <a href="mailto:sante-gilly@helha.be">sante-gilly@helha.be</a>

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 14 Formation pratique: agir en tant que sage-femme 1			
Code	PAMI1B14SF	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	11 C	Volume horaire	376 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Christine KNAPCZYK</b> ( <a href="mailto:christine.knapczyk@helha.be">christine.knapczyk@helha.be</a> ) Kirby BULTOT ( <a href="mailto:kirby.bultot@helha.be">kirby.bultot@helha.be</a> ) Cassandre DOFNY ( <a href="mailto:cassandre.dofny@helha.be">cassandre.dofny@helha.be</a> ) Valérie OPILIARD ( <a href="mailto:valerie.opiliard@helha.be">valerie.opiliard@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	110		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

**Cette UE reprend les AA où les compétences de l'étudiante sont mobilisées en situation pratique . Celle-ci reprend les prestations techniques, les mises en situation en salle de technique, les stages, et les travaux réflexifs de ses expériences d'immersions professionnelles.**

**pour le BLOC 1 , les familles de situations sont les suivantes :**

**Famille de situation initiale en obstétrique** : en milieu hospitalier ou en simulation clinique, dans le respect des règles déontologiques, éthiques et légales, l'étudiant assure le suivi post-natal sur le plan psycho-médico-social d'une dyade mère/enfant dans son contexte familial, sans pathologie. Le suivi commence dès la délivrance jusqu'au post-partum hospitalier. Ce suivi inclut l'accompagnement de l'alimentation de l'enfant ainsi que l'éducation pour la santé.

**Famille de situation initiale en soins généraux** : en milieu hospitalier et/ou en simulation clinique, dans le respect des règles déontologiques, éthiques et légales, l'étudiant prend soin d'un bénéficiaire, dans ses dimensions psycho-médico-sociales, dans une situation courante stable : bénéficiaire conscient, pouvant être appareillé, qui peut se mobiliser, avec une aide si nécessaire, et qui ne nécessite pas de précaution additionnelle.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
  - 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
  - 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
  - 1.3 3. Développer son identité professionnelle
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
  - 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- Compétence 4 **Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.**
  - 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données
  - 4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)

- 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
- 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement
- Compétence 5 **Réaliser les prestations techniques en période préconceptionnelle, pré, per et post natale et prodiguer les soins généraux, spécifiques et obstétricaux requis**
  - 5.1 1. Préparer et exécuter la prestation en utilisant les ressources à disposition
  - 5.2 2. Assurer le suivi des prestations techniques
- Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**
  - 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
  - 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
  - 7.3 3. Développer la relation d'aide
- Compétence 8 **Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes**
  - 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes
  - 8.2 2. Fonder sa pratique sur les données probantes

### Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant :

- o collecte, exploite et analyse les données bio-psycho-sociales des différentes sources.
- o en collaboration avec le bénéficiaire et ses accompagnants, l'équipe pluridisciplinaire et/ou le MFP, identifie les indices de problèmes.
- o en collaboration avec la mère, la sage-femme référente, élabore les diagnostics en fonction des facteurs de risque, et propose des conduites à tenir.
- o prodigue les soins et communique les informations spécifiques à la dyade en respectant l'identité socio-culturelle de la famille. Dispense des soins en intégrant les principes d'hygiène, d'asepsie, de confort et de pudeur
- o favorise l'expression de la physiologie de la naissance et la parentalité en référence à ses connaissances des modèles professionnels de la sage-femme.
- o assure la transmission écrite et/ou orale des données et s'assure de la continuité des soins et de l'accompagnement.
- o rédige des travaux dans lesquels il questionne les pratiques mises en œuvre et exploite les situations au travers desquelles il peut développer ses apprentissages.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI1B14SFA	Prestations techniques: théorie et pratique	78 h / 4 C
PAMI1B14SFB	AIP Enseignement clinique: stages, séminaires et activités d'intégration associées	180 h / 7 C
PAMI1B14SFC	Travail personnel d'intégration des compétences	100 h / 0 C
PAMI1B14SFD	Séminaires 1: Titulariat	18 h / 0 C

### Contenu

#### Prestations techniques :

Administration des repas

Prise de paramètres généraux

Mesure de la fréquence cardiaque par palpation. Mesure de la fréquence respiratoire

Mesure de la pression artérielle par méthode auscultatoire. Mesure de la saturation de l'hémoglobine en oxygène par oxymétrie de pouls (SpO2)

Mesure de la température corporelle

Surveillance d'appareillages

Soins d'hygiène

Mise en place de la panne ou bassin de lit

Toilette au bain ou à la douche. Soins annexes.

Toilette au lavabo, au lit

Soins à la stomie

Système respiratoire

Usage du débitmètre ou manomètre, oxygénothérapie

Aérosol

Système circulatoire

Retrait du cathéter veineux périphérique

Placement de bas anti-thrombose

Système digestif

Enlèvement manuel de fécalome, Lavement évacuateur. Lavement évacuateur type Fleet ®. Lavement médicamenteux. Mise en place d'une canule rectale

Système urogénital

Irrigation vaginale. Vidange du sac collecteur d'urine. Retrait de sonde urinaire chez la femme uniquement

Prélèvements

Coproculture. Prélèvement de sang par ponction capillaire pour contrôle glycémique chez l'adulte. Prélèvement des urines de 24 heures. Prélèvement des urines pour analyse sur bandelette urinaire Prélèvement pour Examen Cyto Bactériologique des Urines (ECBU). Prélèvement pour Examen Cyto Bactériologique des Urines (ECBU) sur sonde vésicale. Prélèvement pour Examen Cyto Bactériologique du Crachat (ECBC). Prélèvement pour Examen Microscopique des Urines (EMU)

Administration des traitements

Administration pratique per os, auriculaire, ophtalmique, rectale et vaginale

Injection sous cutanée aiguille courte

Injection sous cutanée aiguille longue

Injection sous cutanée d'un anticoagulant

Injection intramusculaire

Mise en place d'une trousse à perfusion

Injection Intraveineuse Directe (IVD) à la seringue via un robinet

Injection Intraveineuse (IV) d'une poche à perfusion via un robinet

Soins de plaie

Ouverture champ stérile, soins de plaies : préparation et agencement du matériel

Enlèvement d'agrafes. Enlèvement de fils . Placement de sutures cutanées adhésives

---

### **Mise en Situation Professionnelle**

(simulation à l'école sur mannequin et jeux de rôle) : 40 h (étude de CDD, - Bain bébé, - Examen de l'accouchée, - Surveillance binôme maman-bébé dans un contexte physiologique )

### **Insertion professionnelle sur les terrains :**

Types de stages et heures : 72 H en soins généraux (médecine ou chirurgie), 72 H en post-partum (maternité en intra-hospitalier)

---

## **Démarches d'apprentissage**

### **Prestations techniques**

*classe inversée*

Avant chaque séance l'étudiant :

- revoit le chapitre du cours démarche et examen clinique en lien
- revoit la fiche technique en lien
- réalise l'exercice demandé (situation clinique)

*cours présentiel :*

Soit présentation de la théorie

Soit en salle de pratique en petit groupe : méthodologie expositive avec questionnement/démonstration

Durant la séance:

- l'étudiant présente son travail de recherche
- le MFP fait la démonstration de la prestation technique (lien avec la pratique spécifique sage-femme)
- chaque étudiant réalise la prestation technique (travail par binômes ou par petits groupes pour auto évaluation)

Fin de séance, les consignes sont exposées pour la préparation de la séance suivante

---

### **Stage : immersion en milieu professionnel**

Encadrement formatif par les professionnels de terrain et les Maîtres de Formation Pratique

Mise en situation pratique

Evaluation par les pairs

Séminaires de partage des expériences vécues en stage

Rédaction d'un rapport (maternité, soins généraux)

Fiches réflexives

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Accompagnement à la démarche réflexive

Disponibilité des enseignants et titulaire

A la demande de l'étudiant

### **Sources et références**

Règlements généraux et spécifiques de stage (consultables sur les valves "stage" connected)

Référentiel inter - réseaux (référentiel de compétence sage-femme)

liens vers des ressources professionnelles en bibliographie des syllabus et la section "enrichissement" du cours sur la plateforme universitaire

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours

Protocoles de soin

Syllabus

Lien hypertexte via des capsules vidéo

Fiches techniques de référence postées sur E-connected

Travail réalisé par des enseignants de l'école : Berckmans Sophie, Doulliez Isabelle, Leybaert Sabine, Mukandori Josephine , Mukankaka Laurence, Petit Nadia, Tricart Nathalie, Vandendriessche Dominique, Vanderniepen Marjorie, Watelet Martine, Wilmot Marie-cécile

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Chaque compétence est évaluée par différents biais : lors des prestations techniques, des MSP, lors des supervisions individuelles avec le MFP, lors d'évaluations faites par le service, par les rapports de stage, au travers de situations emblématiques définies (cf. Carnet de stage). Le nombre et la durée des évaluations sont fixés par la Haute École.

Dans le cadre de l'évaluation continue du parcours, tous les moments d'évaluation seront réalisés sur base des mêmes principes et modalités.

La note globale est le résultat d'une délibération, c'est-à-dire, d'une décision prise par le conseil de stage de fin d'année. Cette décision est prise pour chaque étudiant, au regard de son parcours. Un parcours est considéré comme complet si tous les moments d'évaluation ont eu lieu.

Pour que la moyenne mathématique s'applique, l'étudiant doit avoir réussi chaque compétence et chaque moment d'évaluation avec 50%.

Dans les autres cas ou en cas de présence d'un CMA dans le parcours, c'est le conseil de stage qui prendra la décision de réussite ou d'échec, au regard du parcours de l'étudiant.

La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc		Evc		Evc	
Période d'évaluation	Stg		Stg		Stg	

Evc = Évaluation continue, Stg = Stages

### Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, se référer au document de règlement de stage et au document annexe I de la fiche ECTS intitulé:

"Modalités d'évaluation UE 14 Bloc 1 (PAMI1B14SF 2022-2023 ) Formation pratique: agir en tant que sage-femme 1" qu'il a reçu le 14 /10/22 et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Pour les modalités spécifiques des compétences 1 et 2 , se référer au document intitulé : "Evaluation continue des compétences 1 et 2 Bachelier : sage-femme " qu'il a lu compris et signé. Les compétences 1 et 2 ne doivent pas être activées afin de valider l'UE formation pratique .

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement intégrée, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise minimale des compétences et acquis (note égale ou supérieur à 10/20) décrits dans la fiche ECTS. La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage lors des concertations faisant suite à la session d'examen. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

## 5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des 8 compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement.

Dans l'Approche Par Compétence (APC), on ne peut dissocier l'évaluation de l'apprentissage. Il y a un continuum

entre les différents moments d'apprentissage-évaluation et l'évaluation certificative en fin de cycle. Ce continuum permet à l'étudiant de progresser dans l'acquisition de ses compétences. Les activités d'intégration professionnelle des UE Agir en tant que sage-femme feront l'objet d'une évaluation continue. Ainsi, les différentes compétences seront évaluées de manière qualitative via l'évaluation des capacités. Ce, à plusieurs reprises, à différents moments et par différents intervenants, pour aboutir en fin d'année à une évaluation sommative pondérée par compétence qui va intervenir dans la décision finale de réussite ou d'échec prise lors du conseil de stage de fin d'année.

cf règlement de stage 2022 2023

posté sur connected

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).